



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **22 janvier 2018**

Délibération n° 2018-2584

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Meyzieu

objet : Desserte du secteur de Peyssilieu - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 2 janvier 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 24 janvier 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à M. Sannino), Mmes Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Berra (pouvoir à M. Guillard), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Devinaz (pouvoir à M. Bret), Gachet (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Mmes Ghemri (pouvoir à M. Bravo), Piantoni.

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot, Passi.

Conseil du 22 janvier 2018**Délibération n° 2018-2584**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Meyzieu

objet : **Desserte du secteur de Peyssilieu - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 janvier 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

A l'occasion du projet de restructuration et d'agrandissement du centre commercial Peyssilieu, il convient d'adapter la desserte du secteur ouest et sud de Meyzieu depuis la rocade est et les voies structurantes de la Commune.

La Métropole de Lyon est maître d'ouvrage des travaux de construction d'une nouvelle bretelle en sortie de la RN346 pour accéder à Meyzieu depuis le sud qui induit un réaménagement des rues Paul Cézanne, Mendès France et de la République.

Le porteur de projet, la société Meyzieu Distribution, participera financièrement à ces travaux via une participation pour équipements publics exceptionnels (PEPE).

L'autorisation de réalisation du projet par la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) nécessaire à la délivrance du permis de construire est conditionnée par l'engagement de financement de la réalisation des accès par la Métropole.

II - Programme du projet

Les objectifs poursuivis par cette opération sont les suivants :

- accompagner la structuration-extension du centre commercial de Peyssilieu,
- offrir une alternative à l'échangeur n° 6 de la rocade est qui atteint fréquemment le seuil de saturation aux heures de pointe,
- participer à la requalification des voiries existantes en intégrant les différents modes de déplacement, en valorisant les cheminements modes doux et en apportant une attention particulière à la qualité paysagère et à l'intégration urbaine de l'infrastructure,
- améliorer la desserte du secteur sud de Meyzieu.

Le programme comprend donc les travaux suivants :

- réalisation d'une nouvelle bretelle de sortie de la RN346 depuis le sud,
- prolongement de la rue Paul Cézanne jusqu'à l'avenue Mendès France,
- réaménagement de l'avenue Mendès France entre la rue Paul Cézanne prolongée et la rue de la République,
- création d'un carrefour à feux et reprise du trottoir sud de la rue de la République entre l'avenue Mendès France et le chemin de Peyssilieu.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est de 3 640 000 € TTC.

III - Calendrier prévisionnel

La réalisation des travaux est programmée entre 2020 et 2021 pour permettre l'ouverture de la première phase du projet de restructuration du Centre Leclerc en 2021.

IV - Financement de l'opération

Le coût total de l'opération de desserte du secteur de Peyssilieu et de réaménagement des voiries est estimé à 5 050 000 € se décomposant de la manière suivante :

- budget principal : 4 850 000 € répartis comme suit :
 - . foncier : 650 000 € HT,
 - . études et de maîtrise d'ouvrage : 560 000 € TTC,
 - . travaux : 3 640 000 € TTC ;
- budget eaux pluviales : 120 000 € HT,
- budget assainissement : 80 000 € HT.

Une individualisation d'autorisation de programme a été opérée, au titre de l'autorisation de programme Etudes, pour un montant de 72 786,80 € TTC.

Le porteur de projet participe à cette opération pour ce qui concerne les travaux indispensables à la desserte du centre commercial. La participation de Meyzieu Distribution de 2 475 000 € sera versée dans le cadre de la délivrance du permis de construire ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

"Dans le 2° - **Décide** du dispositif, il convient de lire :

"2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P06 - Aménagements urbains sur les opérations n° 0P06O5333, n° 1P06O5333 et n° 2P06O5333 à la charge :

- du budget principal pour un montant de 4 777 213,20 € TTC en dépenses et 2 475 000 € en recettes répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

en dépenses :

- . 430 000 € TTC en 2018,
- . 500 000 € TTC en 2019,
- . 3 847 213,20 € TTC en 2020 et au-delà.

en recettes :

- . 2 475 000 € en 2019

Le montant total de l'autorisation de programme est complété pour un montant de 72 786,80 € TTC en autorisation de programme études à la charge du budget principal.

Le montant de l'autorisation de programme est ainsi porté à 4 850 000 € TTC en dépenses et 2 475 000 € en recettes ;

- du budget annexe des eaux pour un montant de 120 000 € HT en dépenses en 2020,
- du budget annexe de l'assainissement pour un montant de 80 000 € HT en dépenses en 2020."

au lieu de

"2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P06 - Aménagements urbains sur les opérations n° 0P06O5333, n° 1P06O5333 et n° 2P06O5333 à la charge :

- du budget principal pour un montant de 4 777 213,20 € TTC en dépenses et 2 475 000 € en recettes répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

en dépenses :

- . 430 000 € TTC en 2018,
- . 500 000 € TTC en 2019,
- . 3 920 000 € TTC en 2020 et au-delà.

en recettes :

- . 2 475 000 € en 2019.

Le montant total de l'autorisation de programme est complété pour un montant de 72 786,80 € TTC à la charge du budget principal.

Le montant de l'autorisation de programme est ainsi porté à 4 850 000 € TTC en dépenses et 2 475 000 € en recettes ;

- du budget annexe des eaux pour un montant de 120 000 € HT en dépenses en 2020,
- du budget annexe de l'assainissement pour un montant de 80 000 € HT en dépenses en 2020."

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - les modifications proposées par monsieur le rapporteur,
- b) - le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux,
- c) - la poursuite des études, l'engagement des acquisitions foncières et le lancement des travaux dans le cadre du projet de desserte du site de Peyssilieu sur la Commune de Meyzieu.

2° - **Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P06 - Aménagements urbains sur les opérations n° 0P06O5333, n° 1P06O5333 et n° 2P06O5333 à la charge :

- du budget principal pour un montant de 4 777 213,20 € TTC en dépenses et 2 475 000 € en recettes répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

en dépenses :

- . 430 000 € TTC en 2018,
- . 500 000 € TTC en 2019,
- . 3 847 213,20 € TTC en 2020 et au-delà.

en recettes :

- . 2 475 000 € en 2019.

Le montant total de l'autorisation de programme est complété pour un montant de 72 786,80 € TTC en autorisation de programme études à la charge du budget principal.

Le montant de l'autorisation de programme est ainsi porté à 4 850 000 € TTC en dépenses et 2 475 000 € en recettes ;

- du budget annexe des eaux pour un montant de 120 000 € HT en dépenses en 2020,
- du budget annexe de l'assainissement pour un montant de 80 000 € HT en dépenses en 2020.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 24 janvier 2018.

·
·